

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dre Isabelle Goupil-Sormany, directrice de santé publique, Mauricie et Centre-du-Québec

Dr Philippe Lessard, directeur de santé publique, Chaudière-Appalaches

Dr Alain Poirier, directeur de santé publique, Montérégie



Rôles du directeur de santé publique

- Informer la population des principaux facteurs de risque
- Identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population
- Voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection



POSITION DE SANTÉ PUBLIQUE



Mémoire déposé en 2010

- Impossible de procéder à l'évaluation des risques associés au développement des gaz de schiste :
 - Manque d'informations et de données relatives à l'industrie des gaz de schiste et à son développement
 - Plusieurs inquiétudes évoquées sur des risques potentiels pour la santé en lien avec la contamination de l'environnement



Nouvelles informations 2014

- La présence des risques pour la santé et le bien-être de la population se confirment
- Préoccupations quant à la capacité de l'industrie à faire face aux exigences
- Les informations disponibles ne permettent toujours pas d'émettre un jugement scientifique global sur les risques pour la santé



Processus réglementaire

- Absence de processus d'autorisation impliquant les autorités de santé publique
 - Notre participation est essentielle afin que les impacts des projets sur la santé soient pris en considération par les promoteurs, ainsi que pour soutenir la qualité de vie des populations qui vivront à proximité
 - Notre rôle est d'informer aussi la population sur les risques à la santé
- Nécessité de consulter les autorités municipales, locales et régionales
 - Essentiel pour le choix des sites et les mesures d'atténuation à mettre en place



Implication de la population

- Importance de favoriser la participation des citoyens (en lien avec le pouvoir d'agir) :
 - Soutenir le pouvoir d'agir des populations locales
 - Information sur les projets au bon moment
 - Consultation sur le choix des sites et les mesures de mitigation à appliquer
 - Implication dans le suivi des projets : gestion des plaintes, comité de suivi



PRINCIPAUX CONSTATS



Enjeu le plus important : Impacts potentiels sur l'eau potable

- D'importantes incertitudes demeurent quant au risque de contamination de l'eau
- Grandes incertitudes quant à la capacité technique de l'industrie d'assurer l'intégrité de ses puits sur un horizon de 10, 20, 50 ou 100 ans
- Manque de connaissances sur la toxicité des fluides de fracturation et des eaux de reflux
- Les dommages causés pourraient être irréversibles



Impacts sur les émissions de GES

- Augmentation potentiellement importante des émissions de GES au Québec
- À l'encontre de la volonté de réduction de ces gaz à l'échelle mondiale
- Impacts des effets des changements climatiques sur la santé de la population de plus en plus démontrés



Autres impacts

- Concernant les thématiques de l'air, des risques technologiques, de la qualité de vie et des nuisances ainsi que des impacts psychologiques et sociaux :
 - L'application des mesures d'atténuation proposées dans les études de l'ÉES permettrait de réduire ces impacts
 - Le risque résiduel sur la santé pourrait être encadré par des normes et conditions bien définies, bien appliquées et bien gérées



CONCLUSION



Conclusion

- Avant de procéder à l'implantation de cette industrie au Québec :
 - Le risque de contamination de l'eau potable doit être compris, puis contrôlé
 - Le processus réglementaire doit être redéfini afin d'inclure les autorités et les professionnels de santé publique lors de l'autorisation des projets
 - Un processus de participation et de consultation de la population et des municipalités doit être mis en place
 - L'impact sur les émissions de GES au Québec doit être réduit



Acceptabilité sociale : ouvrir le débat

- Le développement de l'industrie des gaz de schiste ne peut être analysé en vase clos; il doit s'inscrire dans un débat plus global sur les filières énergétiques et le développement pétrolier à privilégier au Québec...